

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 décembre 2018

**Rapporteur :
Madame Claire LEVRY
GERARD**

N° 24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Demandes de subventions 2018 - Environnement et Cadre de Vie

Délibération pour statuer sur les demandes de subventions, pour l'année 2018, des différentes associations ayant une action en matière d'environnement ou de protection animale. Le montant à répartir est de 4 750,00 €.

En 2017, la ville de Quimper a accordé des subventions aux associations suivantes :

- Eau et Rivières de Bretagne.....	1 260,00 €
- Bretagne Vivante - S.E.P.N.B.	1 260,00 €
- L'Animal dans la Ville	1 566,00 €
- ABRAQ	414,00 €
- S.P.A.....	500,00 €

L'association « Eau & Rivières de Bretagne » mène depuis 1969, une action en faveur de la protection de l'eau et des rivières en Bretagne. Elle intervient sur l'ensemble des rivières bretonnes et sur l'Odé et ses affluents, par de multiples opérations.

L'association « Bretagne Vivante S.E.P.N.B. » œuvre depuis 1958 en Bretagne pour la protection de l'environnement. Cette association intervient pour la sensibilisation du public scolaire, sur différents domaines liés à l'environnement (milieu naturel, espaces sensibles, eau, déchets, etc.).

L'association « L'animal dans la ville » a été créée en 1997 par une partie des anciens membres de l'association S.P.A. (Société Protectrice des Animaux). L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier dans la régulation de la population des chats dans les quartiers. Cette action est menée en partenariat avec la ville depuis 1992. Cependant, depuis quelques années,

l'association est moins active dans les quartiers, faute de bénévoles. Elle effectue de moins en moins de stérilisations.

L'association ABRAQ (Association des bénévoles du refuge animalier de Quimper) a été créée en 2012 par des membres de la SPA. L'association a pour vocation de sensibiliser et responsabiliser les possesseurs d'animaux. Elle œuvre en particulier sur la collecte puis la distribution d'aliments pour animaux pour les personnes les plus démunies, possesseurs de chiens et sur le financement de soins vétérinaires. C'est elle qui a mené en 2018 une campagne de stérilisation des chats, en partenariat avec la ville de Quimper.

En 2016, la SPA (Société protectrice des animaux) qui assure la gestion du refuge du Corniguel, avec la mise à disposition gracieuse des locaux, avait reçu une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'achat d'un défibrillateur. Elle vient de nous adresser une demande (courrier du 25/07/2018) pour recevoir une subvention de fonctionnement, indiquant qu'elle limiterait ses actions aux seules collectivités leur apportant un soutien.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser les subventions aux associations suivantes pour l'année 2018 (imputation 6574.520.833) :

- Eau et Rivières de Bretagne.....	1 197,00 €
- Bretagne Vivante - S.E.P.N.B.	1 197,00 €
- L'Animal dans la Ville	881,00 €
- ABRAQ	1 000,00 €
- S.P.A.	475,00 €